

**COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 6 FEVRIER 2023 A 19H00 – SALLE COMMUNALE MAIRIE BOEGE**

Sur convocation en date du 1<sup>er</sup> février 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 6 février 2023 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

**Présents :**

Mmes ROCH Jacqueline - VAUDAUX Célia -VERDAN Julie - NOVEL Martine.

MM. CHARDON Patrick – COSTAZ Jean-Paul – LETONDAL Vincent – DESBIOLLES Laurent - DETRAZ Laurent - SAILLET Patrick - NAMBRIDE Christian - VILLARET Bernard - GUIBERTI Frédéric - BONNET Pierre - MUSARD Jean-Paul - BAUD GRASSET Joël - BOSSON Jean-François - DUFOURD Pierrick - VANDERMALIERE Gilles - CHAUTEMPS Pierre - BRON MARC.

**Absents excusés :**

- VAUDAUX Séverine
- SCHERRER Fabienne
- BOGILLOT Emmanuel

**Absent :**

- BAUD-GRASSET Joël.

**Pouvoirs :**

- SCHERRER Fabienne donne procuration à BOSSON Jean-François.
- BOGILLOT Emmanuel donne procuration à MUSARD Jean-Paul.
- VAUDAUX Séverine donne procuration à DESBIOLLES Laurent.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-François BOSSON.

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

**I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Jean-François BOSSON est nommé secrétaire de séance.

**II. APPROBATION COMPTE RENDU DU 12/12/2022**

M. le Président explique que la CCVV n'a pas été en mesure de transmettre le compte rendu en amont du conseil communautaire car la CCVV vient tout juste de récupérer ses données suite au dégât des eaux qui a mis à mal l'installation informatique.



### III. PRESENTATION DE L'ETUDE PROSPECTIVE DE MME DELORME

M. le Président explique que Madame DELORME, adjointe au directeur des finances au sein du Département de la Savoie, est intervenue en 2019 à la demande du Président afin de réaliser une étude prospective. En effet, à cette période la Communauté de Communes rencontrait des difficultés financières du fait de la réalisation de nombreux investissements en peu de temps.

Afin d'éviter de se retrouver dans une situation similaire, et afin de mieux gérer les investissements de la Communauté de Communes, Madame Delorme a été sollicitée au mois de mai 2022 pour réaliser une étude prospective en prenant en compte les projets du mandat.

Madame DELORME explique que l'analyse s'effectue en deux temps. Une partie rétrospective et une partie prospective pour voir si la CCVV peut programmer ses projets d'investissement avec un fonctionnement qui ne va pas remettre en cause sa solvabilité.

L'étude de Madame DELORME est annexée au présent compte rendu.

### IV. NOUVEAUX LOCAUX

#### 1. Le point sur la situation suite au dégât des eaux

M. Patrick CHARDON, vice-président en charge des travaux, informe le Conseil Communautaire que le nouveau siège de la CC de la Vallée Verte a subi un gros dégât des eaux le lundi 23 janvier.

A ce jour, les préjudices sont importants puisque la baie informatique, le tableau électrique, les faux-plafonds, le monte personne et le mobilier de certaines parties du bâtiment ont été lourdement touchés. Tableau qui a pris l'eau, risque de corrosion avec des points d'échauffements possibles.

Ce dégât des eaux est dû à un défaut de pose du chauffe-eau se trouvant à l'étage dans la cuisine et qui, en tombant à sectionné le tuyau d'alimentation d'eau.

M. CHARDON explique que les services de la CC de la Vallée Verte ont eu beaucoup de mal à faire avancer l'assureur comme à chaque sinistre (ADMR, piscine, etc.). Le dossier s'est promené de service en service compte tenu de l'importance du sinistre. Nous avons finalement eu un contact avec l'expert ce vendredi 3 février qui nous a convoqué pour une expertise le 12 février à 13h.

Il s'agit d'un sinistre de grande ampleur, l'expert pense que les travaux pourraient être lancés au plus tard le 10 mars.

M. CHARDON rapporte que le travail des équipes administratives de la CC de la Vallée Verte est lourdement perturbé par ce sinistre. Les premiers jours, seuls les mails étaient accessibles via le partage de connexion avec smartphones. Le prestataire informatique a ensuite déployé une box 4G pour rétablir internet. Début de semaine dernière, la CCVV récupère un serveur de prêt sur lequel il manque une partie des données de l'année 2023. Depuis ce jour, la CCVV a récupéré une partie des données mais il manque encore les données créées depuis le sinistre.

#### Devis reçus au 06/02/2023

Corps de métier	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Cloisons, doublage, faux plafonds et peinture	Gazi YORUK	13 565,00	16 278,00
Courant fort courant faible	VVElec	28 036,15	33 643,38
Mobilier	MBD	11 673,00	14 007,60
Informatique : serveur ccvv / médiathèque	XEFI	23 598,33	28 318,00
Informatique : switches pour baie de brassage	XEFI	9 856,00	11 827,20



Informatique : onduleur et bornes wifi	XEFI	2 985,00	3 582,00
Informatique : déménagement attente locaux	XEFI	2 200,00	2 640,00
Monte personne	ARATAL	6 724,76	7 094,62
<b>Total</b>		<b>98 638,24</b>	<b>117 390,80</b>

## 2. Proposition montant loyer des appartements

M. Patrick CHARDON rappelle aux élus du Conseil Communautaire que les deux appartements en travaux pourront bientôt être mis en location. Il reste les peintures et les faux plafonds. Les appartements devraient être terminés d'ici la fin du mois. Il faudra toutefois que le tableau électrique soit à nouveau opérationnel pour les mettre en location.

M. CHARDON propose pour cela de fixer un tarif hors charges de 800€ pour un logement comprenant un salon/cuisine, deux chambres, une salle de bain et sanitaires séparés. Monsieur le Président rappelle que les appartements ne disposent ni de garage, ni de cave, ni de balcon/terrasse.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 24 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE le montant des loyers proposés par le Président de la CCVV.

Vincent LETONDAL rappelle qu'il faut faire une petite annonce pour pouvoir étudier les candidatures en demandant aux candidats de constituer un dossier.

## V. TRAVAIL DE LA COMMISSION COMMUNICATION

La commission s'est réunie le 17 janvier en présence de Chloé BOUCHER, de l'agence UTOPIYA, en charge de la confection du nouveau site internet ainsi que de l'actualisation de la charte graphique de la CCVV.

M. Vincent LETONDAL rappelle que pour avancer sur le site internet qui est actuellement hors service, il avait été demandé à l'agence UTOPIYA d'en profiter pour moderniser le logo de la Communauté de Communes. Il faudrait pouvoir avancer rapidement sur le choix d'une nouvelle identité visuelle pour que Mme BOUCHER soit en mesure de nous présenter une première mouture du site internet au mois de mars.

M. LETONDAL présente les différentes propositions qui ont été retenues parmi les suggestions d'UTOPIYA. Il explique que le logo qui n'intégrait pas l'aspect montagne ont été écartés

- **Proposition 1 : 0 vote**



- Proposition 2 : 0 vote



Proposition 3 dite de modernisation du logo actuel : 11 votes. Remarque : Augmenter l'espace entre « Vallée » et « Verte ». Le ciel doit être bleu.



- Proposition 4 : 1 vote



- Proposition 5 conservation du logo actuel : 4 votes



M. LETONDAL explique que les retours formulés ce soir vont être intégrés.



## VI. CONVENTIONS OFFICES DU TOURISME ADL, MOLE BRASSES TOURISME, SYNDICAT DES BRASSES : RENOUVELLEMENT ET COURRIER PREFECTURE

### 1. Office de Tourisme des Alpes du Léman

M. Jean-Paul MUSARD informe le Conseil Communautaire que les conventions d'objectifs avec les Alpes du Léman et l'office du tourisme Môle Brasse Tourisme arrive à échéance.

M. LETONDAL explique avoir sollicité les services de la sous-préfecture pour connaître les conditions de sortie pour l'Office de Tourisme des Alpes du Léman. M. LETONDAL explique que l'Office de Tourisme est aujourd'hui géré par 3 EPCI.

Au niveau du comité de direction qu'il a l'honneur de présider, il se retrouve au côté de personnes comme le Président des Gets. M. LETONDAL estime que le territoire des Alpes du Léman n'est pas pertinent et qu'il devient ingérable de travailler à cette échelle. Il propose de renouveler la convention d'objectifs pour une durée d'une année afin d'engager une réflexion sur l'avenir de cet EPIC avec les Communautés de Communes membres à savoir la CC4R et la CCHC.

La sous-préfecture a répondu que la sortie de l'OT n'est pas possible car la CCVV finance à 50%. La seule option c'est la dissolution. Il reconnaît volontiers que la CCHC est très motrice sur le territoire de la CCVV, pas de critique là-dessus. M. LETONDAL pose la question suivante : est-ce qu'on veut faire la promotion de la Vallée Verte ou est-ce qu'on veut faire la promotion d'un plus gros territoire ?

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 24 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à signer une convention avec les ADL pour une année.

### 2. Office de Tourisme Môle Brasse Tourisme

Concernant l'office du tourisme Môle Brasse Tourisme et le Syndicat des Brasses, il y a eu un changement de statuts de l'Office du Tourisme. Précédemment, la Communauté de Communes par le biais des attributions de compensation versait 20 000€ au syndicat des Brasses au titre de la promotion touristique pour la commune de Bogève.

Depuis le mois de septembre, l'office du tourisme Môle Brasse tourisme gère la promotion du tourisme pour les communes de la CC4R et propose d'inclure la promotion du tourisme pour la commune de Bogève. Le syndicat des Brasses quant à lui gère également la promotion hivernale du tourisme pour le compte de la commune de Bogève.

Délibération : Monsieur le Président propose de renouveler pour une année les conventions d'objectifs avec les Alpes du Léman, Môle Brasse tourisme, et le syndicat des brasses afin de permettre aux élus des différentes instances d'échanger sur l'avenir des offices du tourisme.

Délibération : Monsieur le Président propose également aux élus du Conseil Communautaire de verser 10 000€ à l'office du tourisme Môle Brasse tourisme et 10 000 € au syndicat des Brasses au titre de la promotion touristique de la commune de Bogève dans la mesure où cela n'a aucune incidence sur l'attribution de compensation compte tenu du fait que la somme octroyée reste identique.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 24 (dont 3 procurations)



CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

VALIDE la proposition formulée pour Mole Brasse Tourisme

## VII. GYMNASSE : SERVITUDES D'USAGES PROGRAMME IMMOBILIER RESIDENCE LA MENOGE

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire que lors du précédent mandat, le Président de la CCVV avait fait une demande d'acquisition d'une bande de terrain au niveau du programme une demande de pouvoir faire l'acquisition d'une bande de terrain lors de la construction des logements en face du gymnase avait été effectuée.

A ce jour, il convient de régulariser les servitudes de passage suivantes :

1) Servitude de passage public tous usages en surface (voiture, vélos, piétons) figurée en hachures bleues au plan ci-joint. Le notaire nous confirmera si c'est à la Communauté de Communes de régulariser ladite servitude au profit du domaine public. L'entretien de l'assiette de la servitude devra être à la charge du bénéficiaire de la servitude (Commune ou Communauté de Communes), à l'exception des candélabres dont l'entretien et la consommation électrique demeure à la charge du propriétaire du fonds servant (sauf dégradation liée à l'usage par le fonds dominant).

2) Servitude de passage public mode doux (vélos et piétons) figurée en hachures vertes au plan ci-joint. Idem = le propriétaire du fonds dominant est-il la Commune ou la Communauté de Communes, sachant que cette servitude a pour effet de rejoindre le cours d'eau « LA MENOGE » ? De la même manière, le passage étant public, il conviendra de prévoir l'entretien à la charge du propriétaire du fonds dominant. Ici, il n'y a pas de candélabre.

3) Servitude de passage en tréfonds pour les eaux pluviales figurée sous un trait bleu clair au plan ci-joint (avec pour accessoire le droit d'installer des regards). Sauf erreur de ma part, il s'agit d'un réseau existant, pour lequel aucune servitude n'avait été consentie à l'époque (la levée d'un état hypothécaire par le notaire nous le confirmera). Il s'agit donc d'une régularisation.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 24 (dont 3 procurations)  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

VALIDE à l'unanimité la proposition.

## VIII. MEDIATHEQUE

### 1. Convention socle

M. Joël BAUD GRASSET informe les élus du Conseil Communautaire qu'il convient de renouveler la convention socle avec le Conseil Savoie Mont Blanc. Cette convention est obligatoire pour accéder aux services de la Direction de la lecture publique.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 24 (dont 3 procurations)  
CONTRE : 0





ABSTENTION : 0

AUTORISE la signature de la convention socle.

## 2. Convention de projets

M. Joël BAUD GRASSET ajoute qu'il convient de renouveler la convention de projets avec le Conseil Savoie Mont Blanc.

Cette convention a pour objet de soutenir l'intercommunalité dans l'élaboration de projets de développement de la lecture publique.

**Décision** : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 24 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE la signature de la convention de projets.

## 3. Réseau des bibliothèques

M. Joël BAUD GRASSET propose aux élus du Conseil Communautaire de mettre en place un réseau des bibliothèques en partenariat avec les bibliothèques d'Habère-Lullin, Habère-Poche et Bogève. Le but de ce réseau étant dans un premier temps de faire l'acquisition d'un logiciel et un portail commun. Chaque structure conserverait ses spécificités avec leurs propres règlements intérieurs, leurs propres tarifications et leurs propres animations.

M. BAUD GRASSET rappelle qu'il y a 2,8 ETP à la médiathèque qui effectuent des interventions dans les écoles de la vallée. En parallèle il y a une association « Lire et faire lire » qui va à la rencontre des enfants. Il ne faut surtout pas casser la dynamique des bénévoles dans les communes.

M. Patrick CHARDON allait signer aujourd'hui même pour l'acquisition d'un nouveau logiciel à Bogève. La commune de Bogève serait intéressée mais il faut aller vite car l'équipe de bénévoles est motivée.

**Décision** : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 24 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE la proposition d'acquisition d'un logiciel commun entre la Communauté de Communes et les trois communes de Bogève, Habère-Lullin et Habère-Poche.

## IX. ECOLES MATERNELLES : PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'INSTALLATION D'UNE BARRIERE A L'ECOLE MATERNELLE D'HABERE-LULLIN

Monsieur le Président informe les élus du Conseil Communautaire que la municipalité d'Habère-Lullin a payé une facture de barrière qui incombait normalement à la Communauté de Communes car cela concerne des travaux au sein de l'école maternelle d'Habère-Lullin. La somme des travaux s'élève à 4 308,60€ TTC.

M. Laurent DESBIOLLES reconnaît avoir fait une erreur et sera plus vigilant la prochaine fois. Il demande s'il est possible que la CC de la Vallée Verte rembourse cette somme à Habère-Lullin.

**Décision** : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,



POUR : 24 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE la demande de remboursement d'un montant de 4 308,60€ TTC pour les travaux engagés par la commune d'Habère-Lullin.

## **X. QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Projet de gymnase**

Lors du dernier CA du Collège JM Molliet Boège, il a été demandé à M. GUBERTI si les professeurs pouvaient être associés au projet de réhabilitation du gymnase intercommunal.

### **2. Maison France Service**

Martine NOVEL demande comment on va informer la population de l'ouverture de la Maison France Service sachant qu'il est possible que la grande majorité des usagers de ces nouveaux services ne soient pas très connectés. M. le Président répond que la MFS vient tout juste de recevoir la labellisation, étape préalable à la mise en place de toutes les opérations de communication qui vont se mettre en place, notamment l'édition d'un flyer.

### **3. Location ALGECO école de Burdignin**

M. Christian NAMBRIDE, rappelle qu'il a posé plusieurs fois la question de la prise en charge des frais de raccordement et d'installation de l'algeco par la CCVV sans avoir de réponse à ce jour.

M. Pierrick DUFOURD rappelle qu'à l'origine il y avait une création de classe de maternelle sur le SIVU Villard Burdignin. A l'époque les élus de Villard et Burdignin s'étaient mis d'accord pour que ce soit les élémentaires qui soient placés dans les ALGECO plutôt que les élèves de maternelles.

Aujourd'hui Burdignin assume le fonctionnement (chauffage) et c'est la CCVV qui paie la location de l'ALGECO.

M. le Président a bien pris note de la question de M. NAMBRIDE, déjà évoqué effectivement en conseil communautaire. En ce qui le concerne, il estime qu'on ne revient pas sur des décisions prises par le passé par d'autres élus.

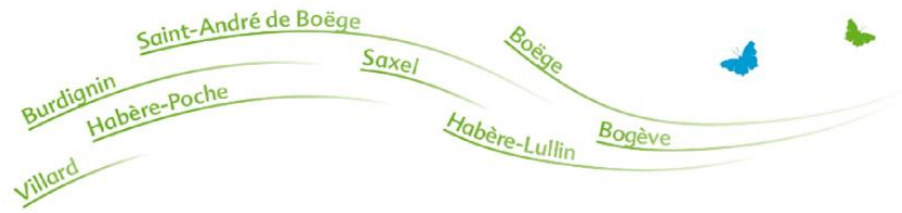
### **4. Point de collecte ordures ménagères et tri sélectif implanté sur la commune de Cervens**

M. Pierre BONNET rappelle qu'il a interrogé la CCVV sur le cas du point de tri sélectif et de collecte des ordures ménagères implanté sur la commune de Cervens. Est-ce qu'il ne serait pas possible de faire participer Thonon Agglomération pour les frais engendrés par ce point.

Séance levée à 20h30







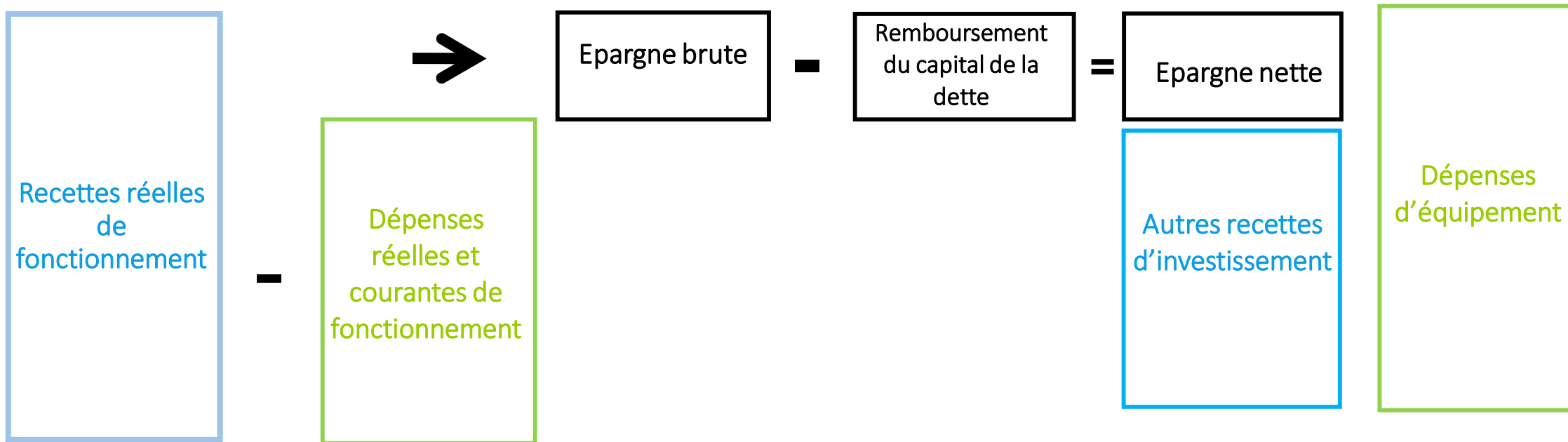
# Analyse financière 2018 à 2027

Présentation 6 Février 2023

# Méthodologie

L'analyse financière a pour concept central , l'épargne brute.

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, cette différence vient financer la section d'investissement (remboursement d'emprunt compris) .



# Méthodologie

L'épargne brute permet de mesurer:

- l'aisance de la section de fonctionnement: l'épargne brute correspond à ce qui n'est pas consommé pour le fonctionnement de la collectivité;
- la capacité à investir après financement du remboursement d'emprunt.

L' épargne brute a un effet de levier sur la capacité d'investir:

- 1 € d'épargne brute supplémentaire permet de gager une annuité du même montant soit un emprunt de 10€ sur la base d'un emprunt sur 10 ans à 5%
- Attention: cet effet levier fonctionne à l'inverse sur la capacité à emprunter donc à investir.

# Méthodologie

La solvabilité financière d'une collectivité se mesure en vérifiant la proportionnalité du stock de l'encours à l'épargne brute. C'est la capacité de désendettement qui s'exprime en année

$$\text{Capacité de désendettement} = \frac{\text{Encours de dette}}{\text{Epargne brute}}$$

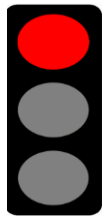
Le seuil de capacité de désendettement est fixé entre 10 et 15 ans pour une collectivité, soit la durée de vie moyenne des équipements et des emprunts souscrits pour les financer.

- La Loi de Programmation des Finances Publiques fixe ce seuil à 12 ans pour les communes.

# Méthodologie

Un deuxième ratio est utilisé : le taux d'épargne brute

$$\text{Taux d'épargne brute} = \frac{\text{Encours brute}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$$



Seuil d'alerte à 7%.



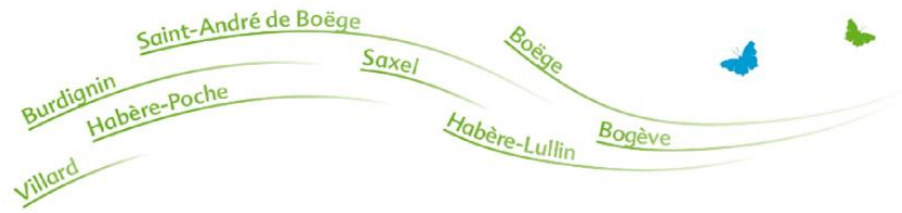
Seuil de vigilance est fixé à 10%

# Méthodologie

Une période 2018 à 2022 étudiée avec toutefois des exercices très particuliers:

- Exercice 2020 avec la crise sanitaire
- Exercice 2022 confronté aux tensions inflationnistes mais avec une dynamiques des recettes





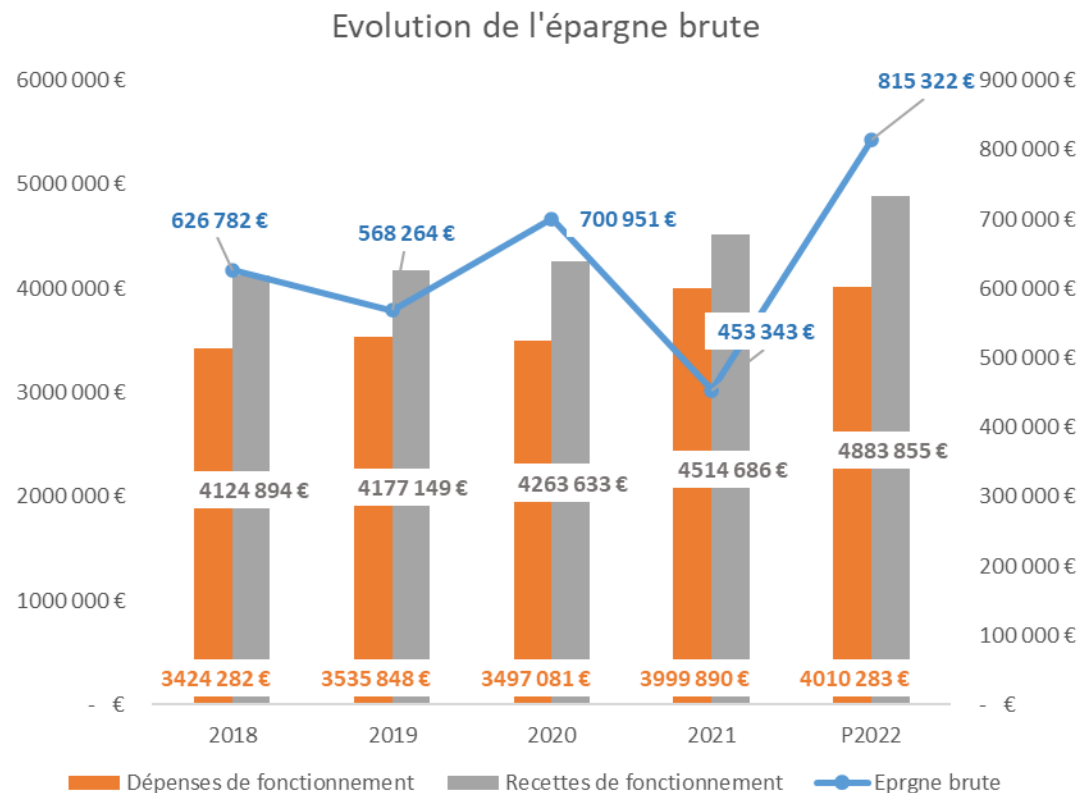
# Rétrospective 2018 à 2022

# Une tendance à la baisse de l'épargne brute

L'année 2020 est marquée par un tassement des dépenses et des recettes qui se maintiennent dégagant ainsi une épargne brute en nette augmentation.

Une tendance à la baisse de l'épargne brute constatée en 2019 qui se poursuit en 2021 (hors 2020).

L'année 2022 présente une nette augmentation de l'épargne brute du fait d'une forte augmentation des recettes de fonctionnement



	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Variation moyenne
Variation recettes	1,27%	2,07%	5,89%	8,18%	4,31%
Variation dépenses (frais financiers compris)	3,17%	-1,28%	14,00%	0,18%	3,85%
Variation épargne de brute	-9%	23%	-35%	80%	6,80%

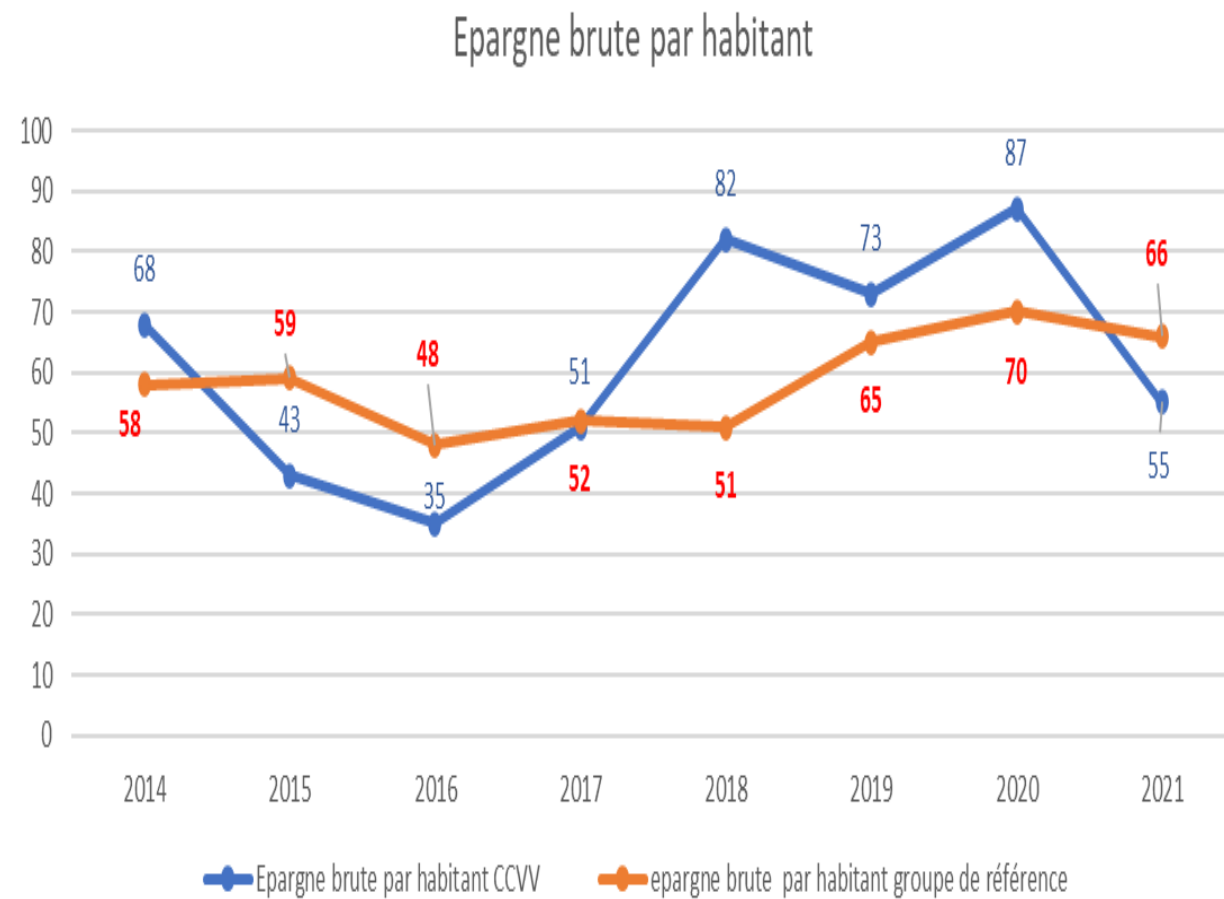
# Comparaison avec les autres EPCI

Comparaison de la CCVV à partir d'un panel des 243 EPCI à fiscalité unique en métropole dont la population est inférieure à 14 999 habitants sur Data Ofgl

L'épargne brute/hab de la CCVV est inférieur à la moyenne du panel de 2015 à 2017

A partir de 2018, inversion de la tendance.

L'exercice 2021 marque cependant une réduction de l'épargne brute/habitant de 55€ inférieure à la moyenne du panel.

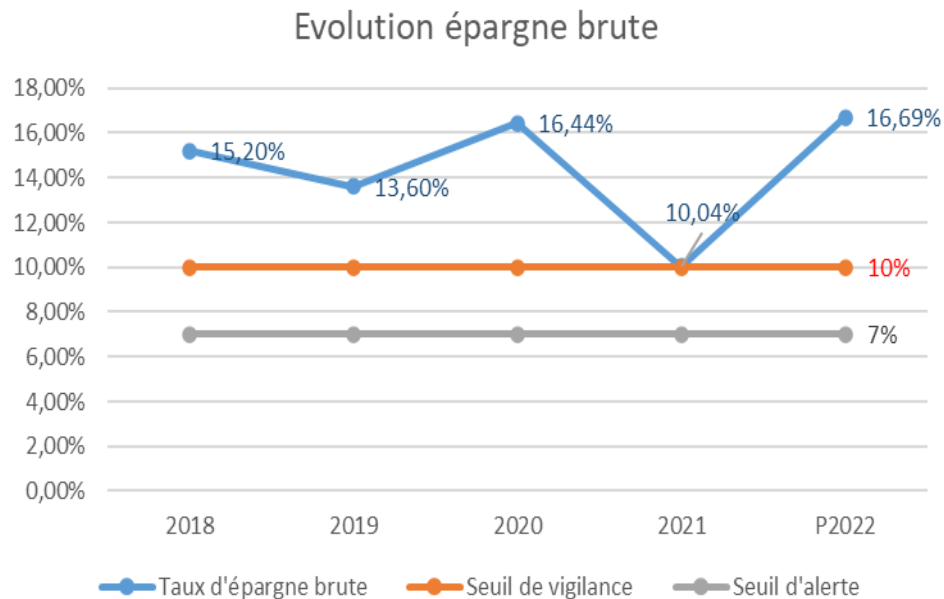


# La solvabilité de la CCVV est hors des seuils d'alerte

Le taux d'épargne brute est au dessus de la zone de vigilance mais il s'en rapproche notamment en 2021 pour s'en éloigner nettement en 2022.

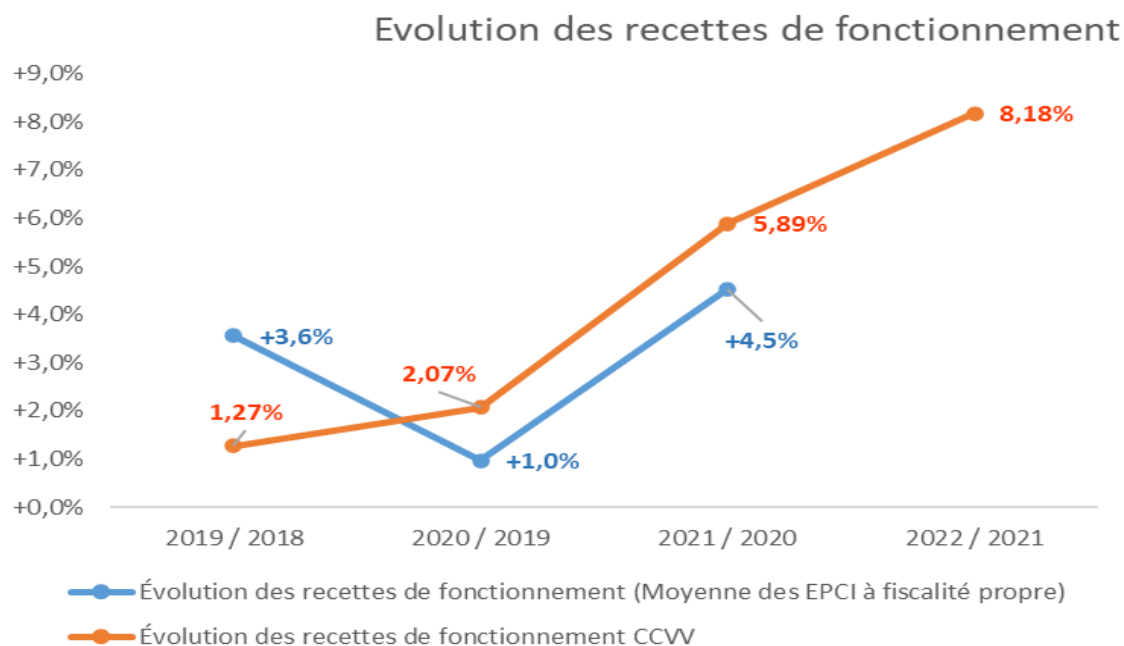
La capacité de désendettement reste en dessous de 12 ans sur la période 2018/2022

	2018	2019	2020	2021	2022	Seuil d'alerte
Capacité de désendettement	6,73 ans	7,02 ans	5,37 ans	7,80 ans	4,05 ans	12 ans



# Des recettes réelles de fonctionnement dynamiques

Les recettes de la CCVV ont progressé au dessus de la moyenne enregistrée par l'ensemble des EPCI



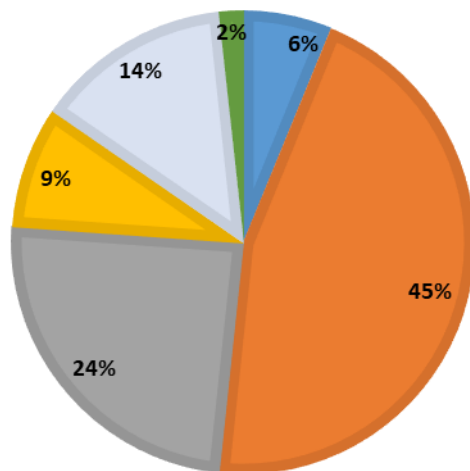
# La structure des recettes réelles de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des recettes fiscales, des autres impôts, suivis par les dotations.

- Cette structure est différente de celle de la moyenne des EPCI.

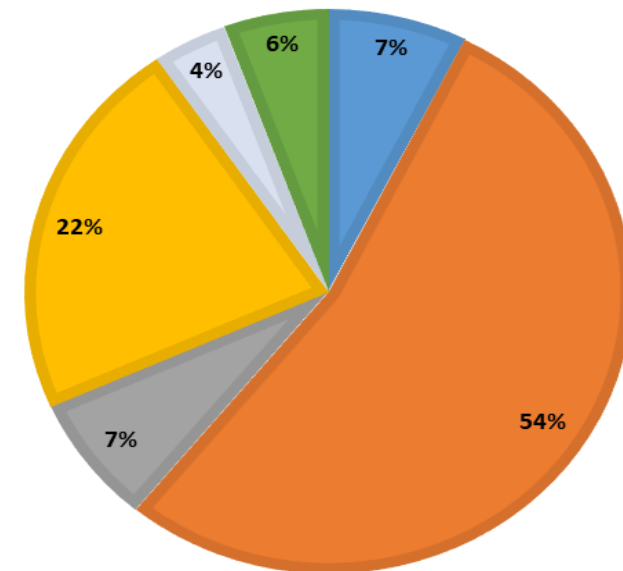
les recettes réelles de fonctionnement du CA  
2021

Ventes de biens et services Impôts  
Dotations Subventions Autres impôts  
Autres recettes



MOYENNE DES EPCI EN 2021

Ventes de biens et services Impôts  
Autres impôts Dotations  
Subventions Autres recettes



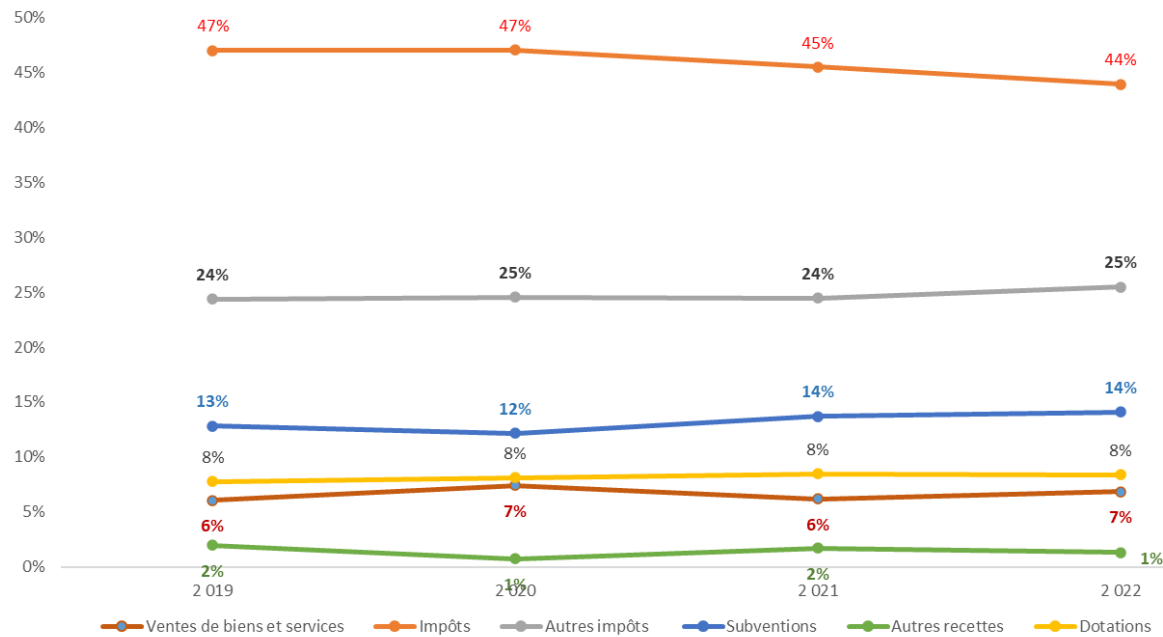


# La variation des recettes réelles de fonctionnement

## La structure des recettes réelles de fonctionnement évolue peu.

La part des recettes fiscales diminue sur la période

Evolutions du poids des différentes recettes de fonctionnement



## Les variations des recettes sur la période 2018/2022:

- 2018/2019: augmentation des produits de la fiscalité et des dotations
- 2019/2020: les produits des services sont en hausse grâce à une recettes exceptionnelles (CC4 Rivières) et la dynamique des produits fiscaux.
- 2020/2021: baisse des produits des services non compensée par les recettes du centre nautique mais progression des produits fiscaux et dotations. Recettes différées et exceptionnelles des subventions régions pour les transports
- 2021/2022: augmentation soutenue des recettes: produits de services (centre nautique) , fiscalité (part TVA +91k€, +100k€ Gemapi), subvention (99K€ compensation école privée..)

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Ventes de biens et services	-2 692	53 182	-26 364	50 125
Impôts	68 466	30 472	74 666	100 474
Autres impôts	23 986	22 738	66 579	134 142
Dotations	35 899	16 561	38 658	26 529
Subventions	-99 964	-16 273	96 489	66 255
Autres recettes	10 920	-43 483	39 456	-9 871
<b>TOTAL HAUSSE</b>	<b>36 616</b>	<b>63 197</b>	<b>289 484</b>	<b>367 655</b>

# La fiscalité

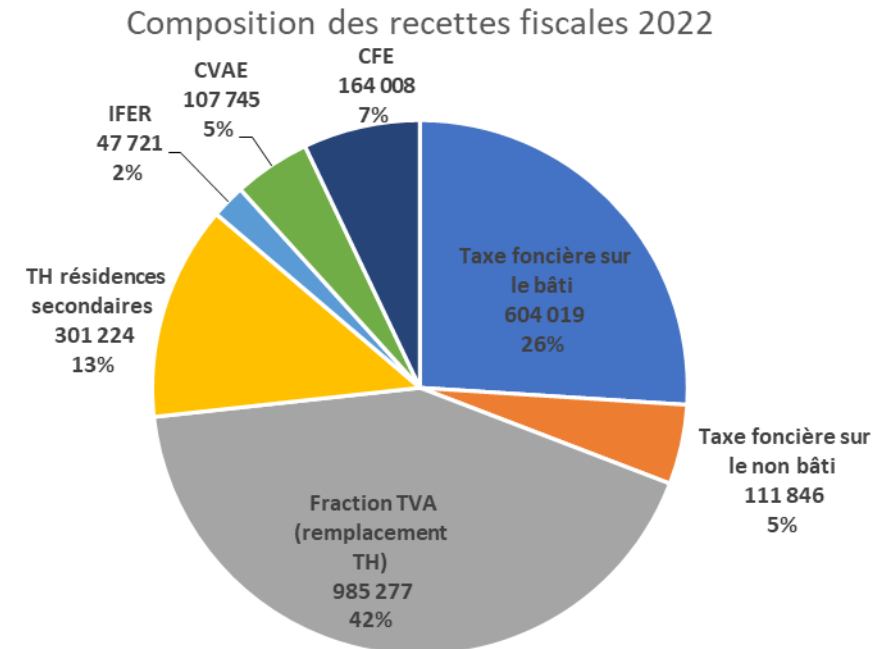
Les recettes fiscales ont évolué sur la période mais en dessous de la moyenne constatée au niveau des EPCI

Entre 2021, la TH est supprimée et remplacée par la fraction TVA.

Prédominance de la taxe d'habitation remplacée par la fraction TVA

Un pouvoir de taux sur 51% des recettes fiscales

Produit net des reversements	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Impôts locaux moyenne EPCI	8,35%	4,33%	-60,17%
Impôts et taxes de la CCVV (net retraité des reversements de taxes)	5,85%	0,23%	-51,26%



# La fiscalité

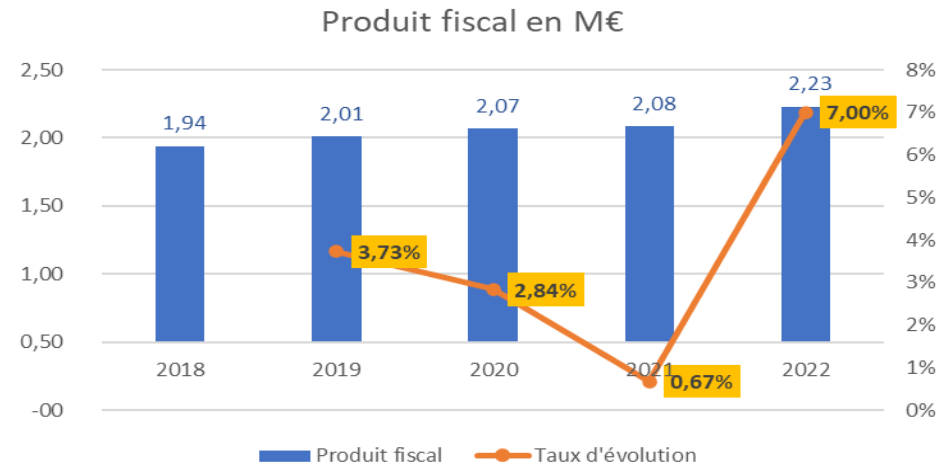
Des bases qui évoluent au-delà des taux d'actualisation

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Evolution des bases TH	5,4%	2,2%		
Evolution des bases TF	3,3%	2,6%	2,5%	4,3%
Evolution des bases TFNB	2,9%	1,8%	1,0%	3,3%
Evolution des bases CFE	-5,2%	8,8%	-11,4%	3,8%
<b>Taux d'actualisation des bases</b>	<b>2,2%</b>	<b>1,2%</b>	<b>0,2%</b>	<b>3,4%</b>

Des taux de fiscalité gelés

Taux de fiscalité	
Taxe d'habitation	10,06
Taxe foncière sur le bâti	6,77
Taxe foncière sur le non bâti	44,90
Taxe cotisation foncière des entreprises	23,47

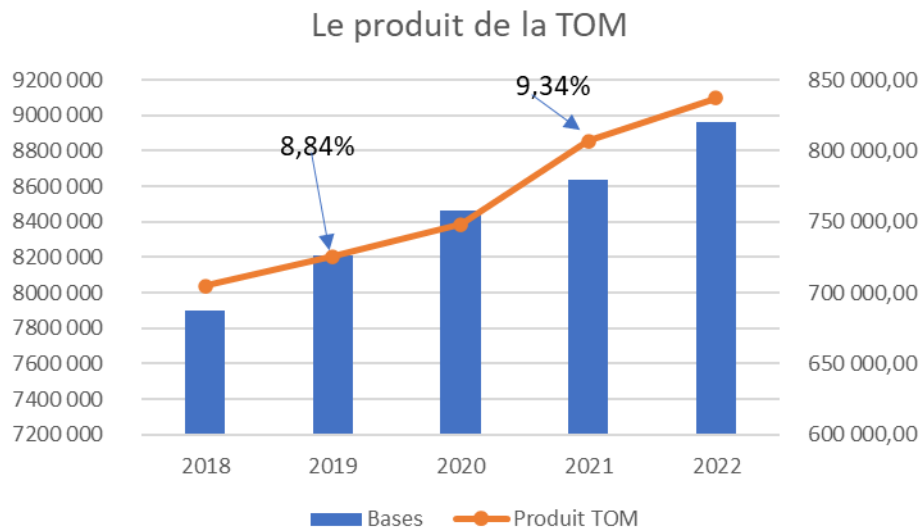
Un produit fiscal dynamique sauf en 2021 (réforme TH)



Des indicateurs de richesses fiscales indiquant une faible richesse fiscale et une pression inférieure à la moyenne nationale

2022	Données CCVV	Moyenne EPCI FPU
Potentiel fiscal par habitant	162,35	306,61
Revenu par habitant	1706,19	1575,26
Coefficient fiscal	0,99	151,146

# La taxe sur les ordures ménagères



Le produit progresse de 4,3% entre 2018 et 2022.

Les taux ont été augmentés en 2021.

Les bases progressent annuellement en moyenne de 3,21% sur la période et le produit TEOM de 4,40%.

# Des dotations et participations en progression

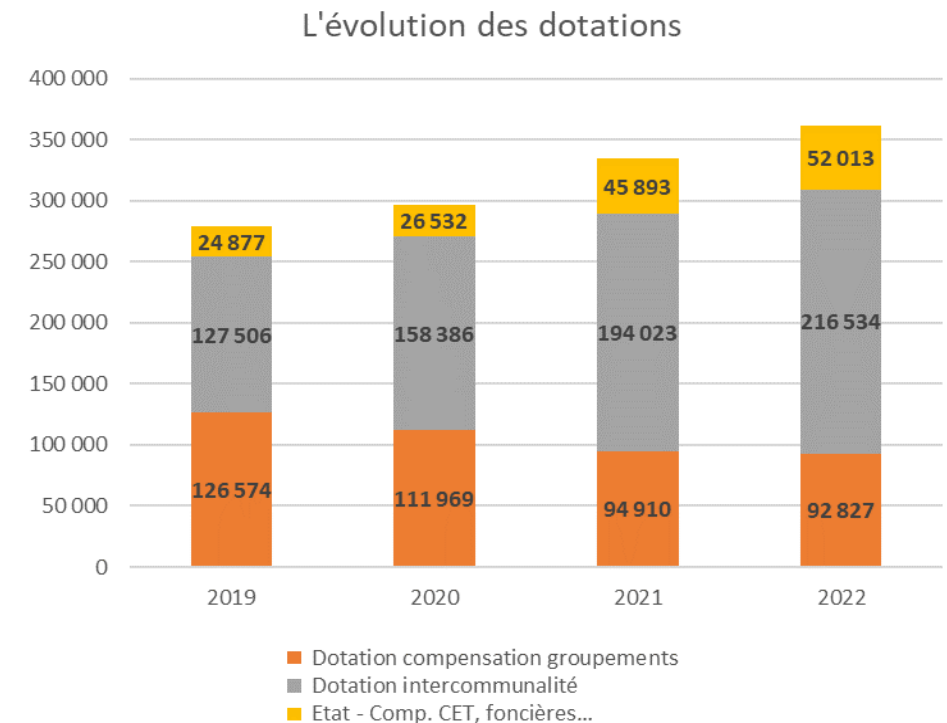
Des dotations qui progressent de 2,8% entre 2018 et 2022

La dotation d'intercommunalité progresse de 11,86%:

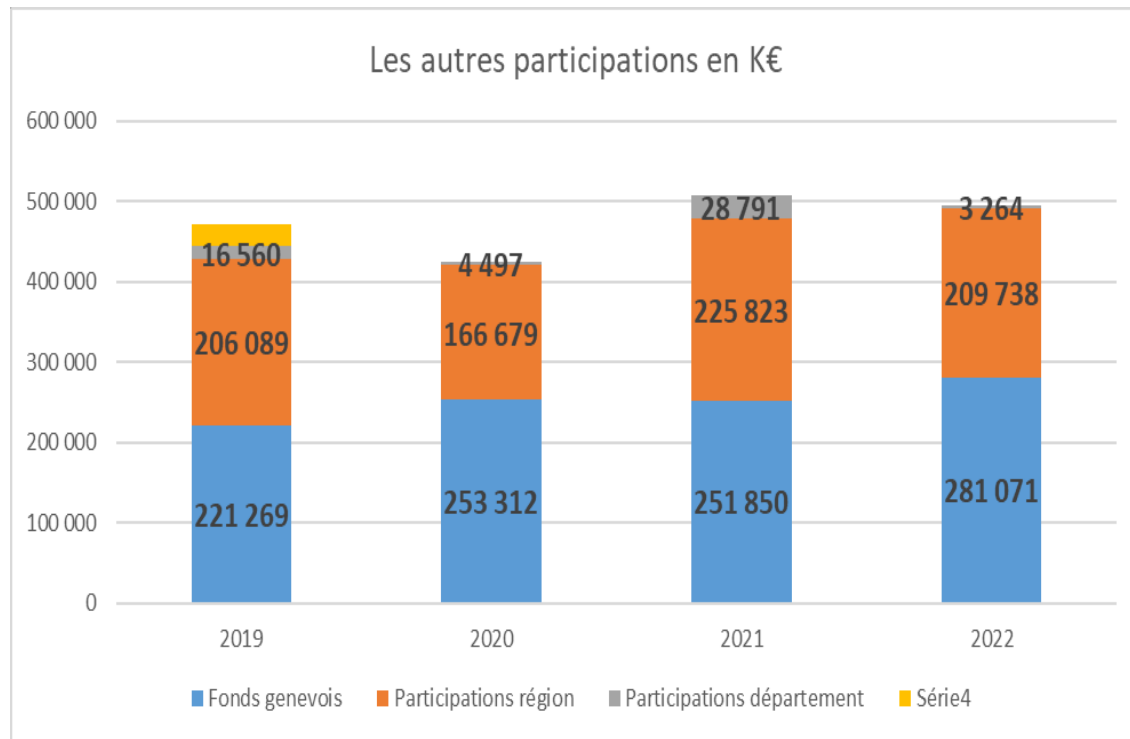
- effet CIF : 0,392827 % en 2018, 0,526582 en 2022
- Progression de la DGF plafonnée à 10% chaque année

	Dotation de base	Dotation de péréquation	Plafonnement	Dotation intercommunalité
2019	67 142,00	182 252,00	93 934,00	155 460,00
2020	73 451,00	202 224,00	102 138,00	173 537,00
2021	73 732,00	206 492,00	86 201,00	194 023,00
2022	74 145,00	207 869,00	65 480,00	216 534,00

La dotation de compensation diminue de -2,07% (variable d'ajustement)



# Des dotations et participations en progression



Une forte dynamique du Fonds Genevois +12,08%

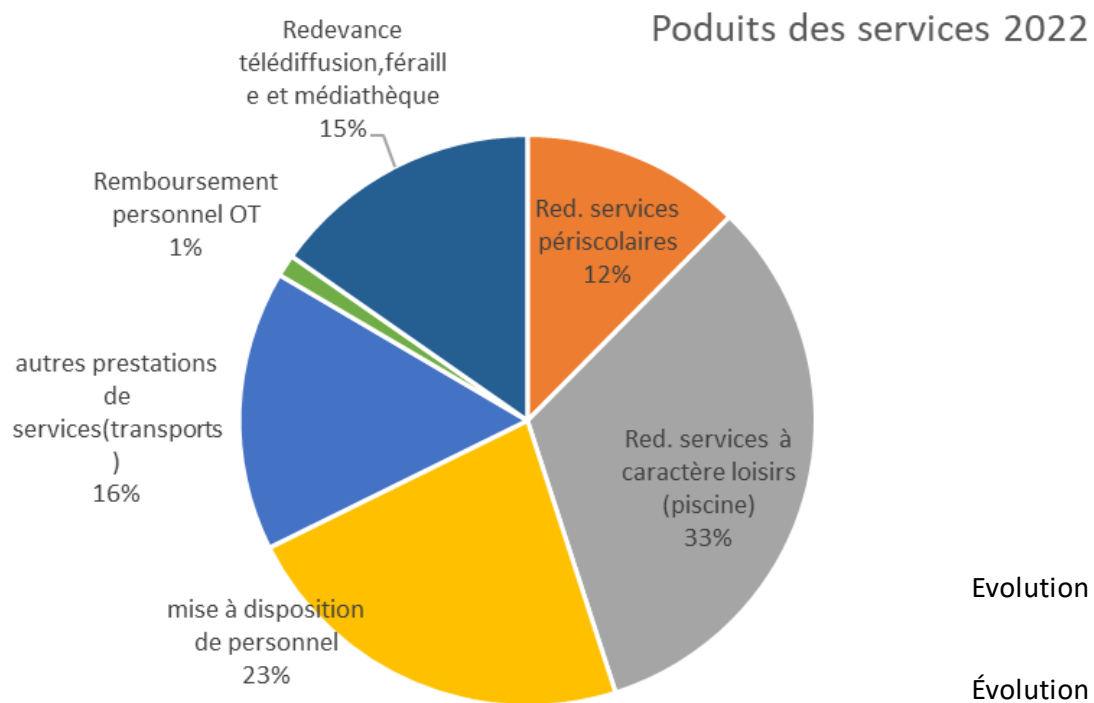
Un maintien des participations Région entre 2019 et 2022



# Les produits des services en augmentation

Une progression des produits des services de 7,5% /an en moyenne

Une évolution annuelle impactée par les recettes du centre nautique



Evolution des ventes de biens et services

-1,22%

24,36%

-9,71%

20,45%

Évolution des ventes de bien et service  
(Moyenne des EPCI à fiscalité propre)

4,13%

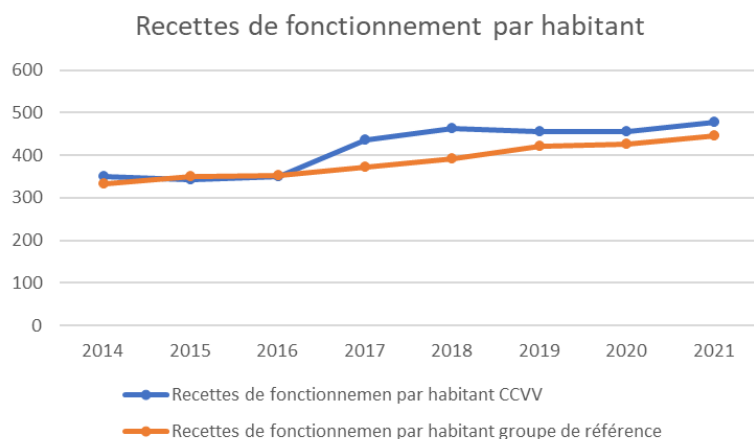
-5,60%

8,80%

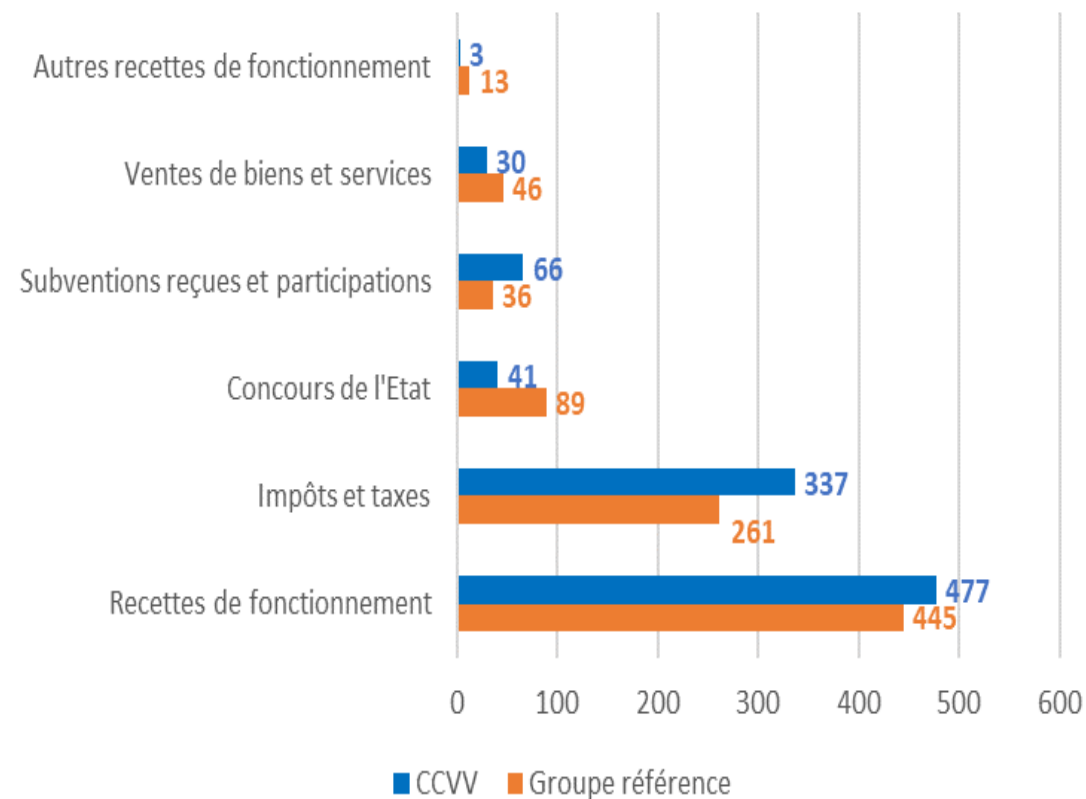
	2019 / 2018	2020 / 2019	2021 / 2020	2022 / 2021
--	-------------	-------------	-------------	-------------

# Comparaison avec les autres EPCI

- Comparaison de la CCVV à partir d'un panel des 243 EPCI à fiscalité unique en métropole dont la population est inférieure à 14 999 habitants sur Data Ofgl
- Les recettes/hab de la CCVV sont supérieures à la moyenne du panel : 476€/habitant pour 445€/habitant .
- La CCVV se rapproche de la moyenne des 243 autres EPCI



Recettes de fonctionnement/habitant en 2021



# Les dépenses de fonctionnement en progression

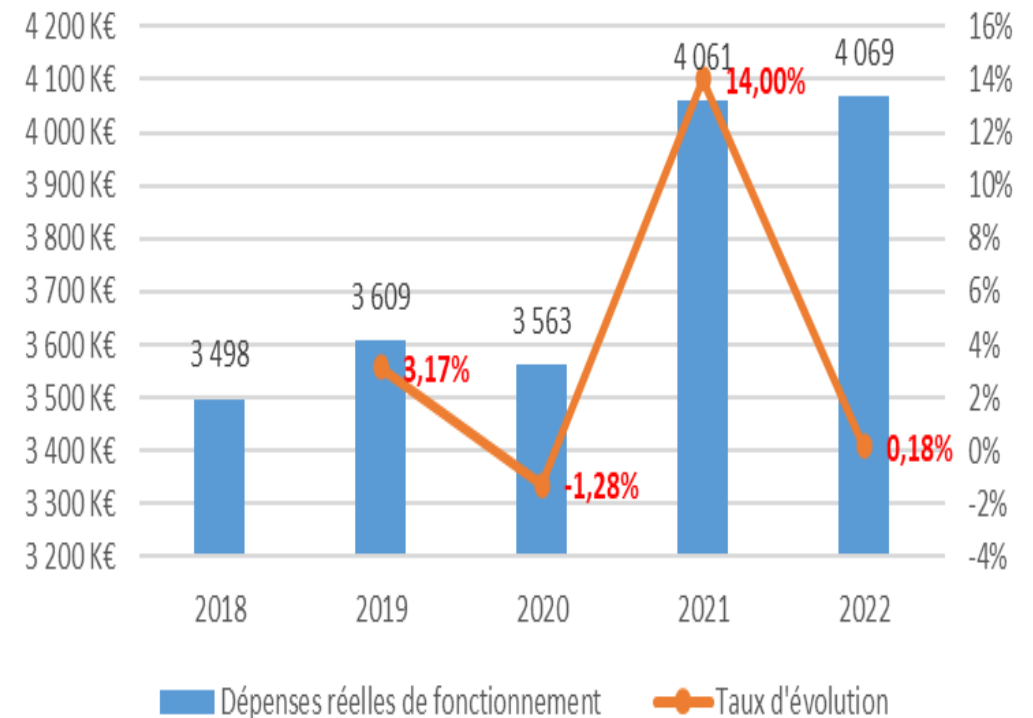
Les dépenses de fonctionnement progressent de 3,85% en moyenne sur la période 2018/2022

Une nette progression des dépenses en 2021

Le rythme de dépenses est soutenu par rapport à la moyenne des EPCI

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Evolution dépenses de fonctionnement	3,17%	-1,28%	14,00%	1,40%
Évolution des dépenses de fonctionnement (Moyenne des EPCI à fiscalité propre)	+2,4%	+2,5%	+2,7%	

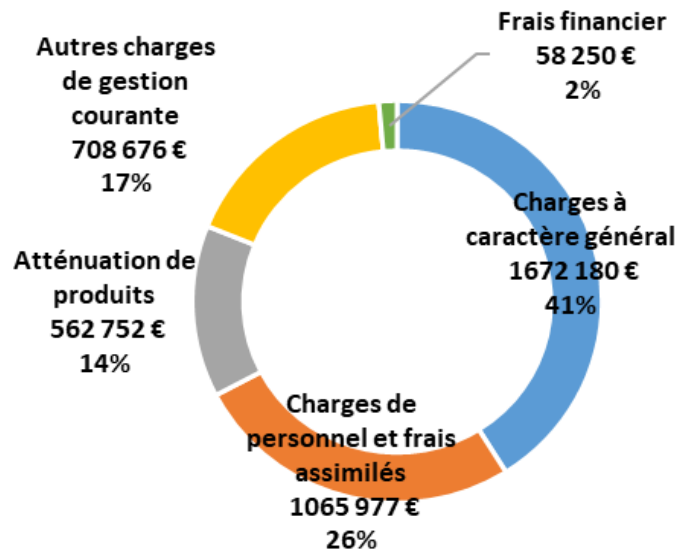
Les dépenses réelles de fonctionnement (avec frais financiers)



# La structure des dépenses réelles de fonctionnement

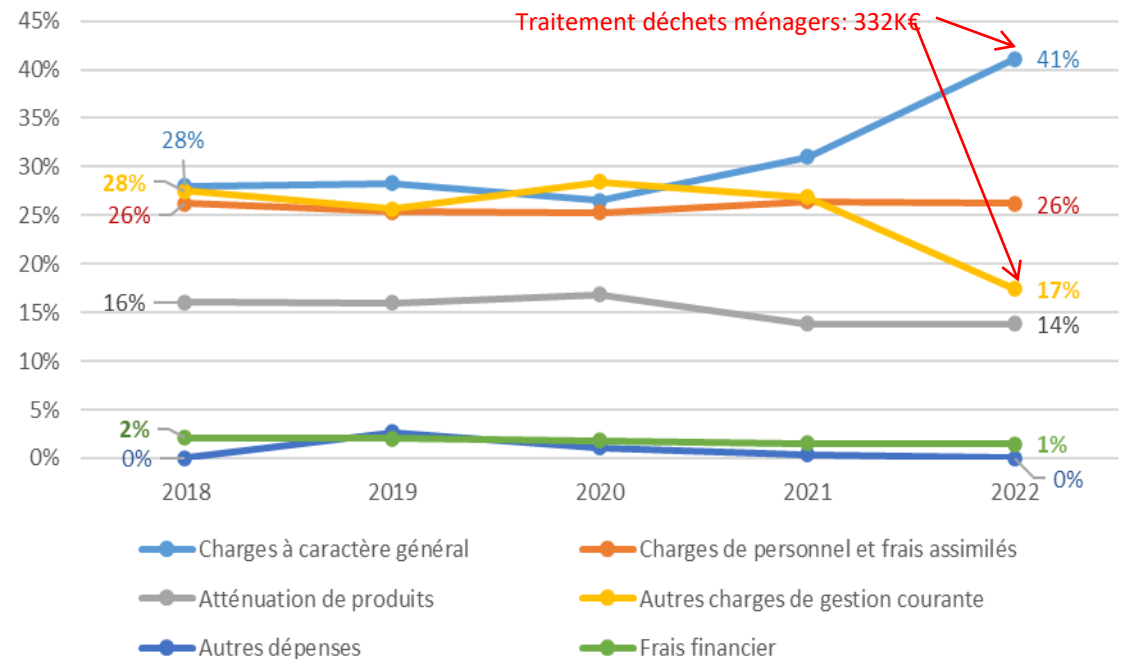
Les charges à caractère général et les autres charges de gestion représentent les 2 premiers postes, suivis des charges de personnel

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022



La répartition des dépenses de fonctionnement est stable à l'exception des charges à caractère général (transfert traitement déchets)

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



# La variation des dépenses réelles de fonctionnement

	2019/2018	2020/2019	2020/2021	2021/2022
Charges à caractère général	● 41 071	● - 75 760	● 313 380	● 413 198
Charges de personnel et frais	● - 2 146	● - 16 206	● 173 322	● - 7 605
Atténuation de produits	● 15 639	● 23 287	● - 38 431	● 358
Autres charges de gestion courante	● - 38 234	● 87 703	● 78 165	● - 382 083
Autres dépenses	● 95 237	● - 57 791	● - 23 626	● - 13 436
Frais financier	● - 793	● - 7 436	● - 4 148	● - 3 203

## En 2018/19:

- Autres dépenses: reversement syndicat des Rocailles
- Charges à caractère général: remboursement frais école Boege, Bogève, Habere Lullin
- Atténuation de produit: FPIC
- Autres charges de gestion courante: Maison des Brasses en 2018 et subventions associations

## En 2019/20:

- Crise sanitaire impactant les dépenses
- Autres charges: subvention crise sanitaire, subvention maison de la Brasse (pas en 2019 mais en 2020), évolution des dépenses relatives au traitement des déchets

## En 2020/21:

- Charges à caractère général en hausse sur les fluides et contrats de prestation
- Charges de personnel: absence de personnel
- Autres charges: subvention école maternelle privée

## En 2021/22:

- Charges à caractère général en hausse du fait du transfert des traitements des déchets ménagers du chapitre 65 vers le chapitre 011

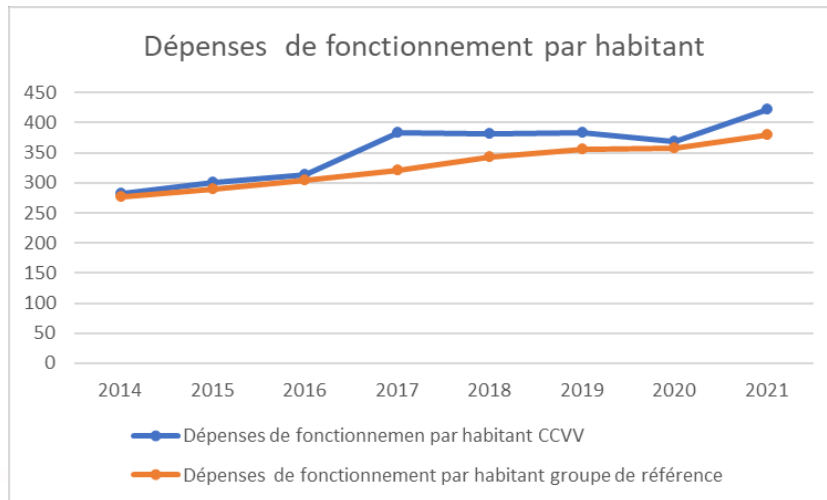
# Comparaison avec les autres EPCI

Comparaison de la CCVV à partir d'un panel des 243 EPCI à fiscalité unique en métropole dont la population est inférieure à 14 999 habitants sur Data Ofgl

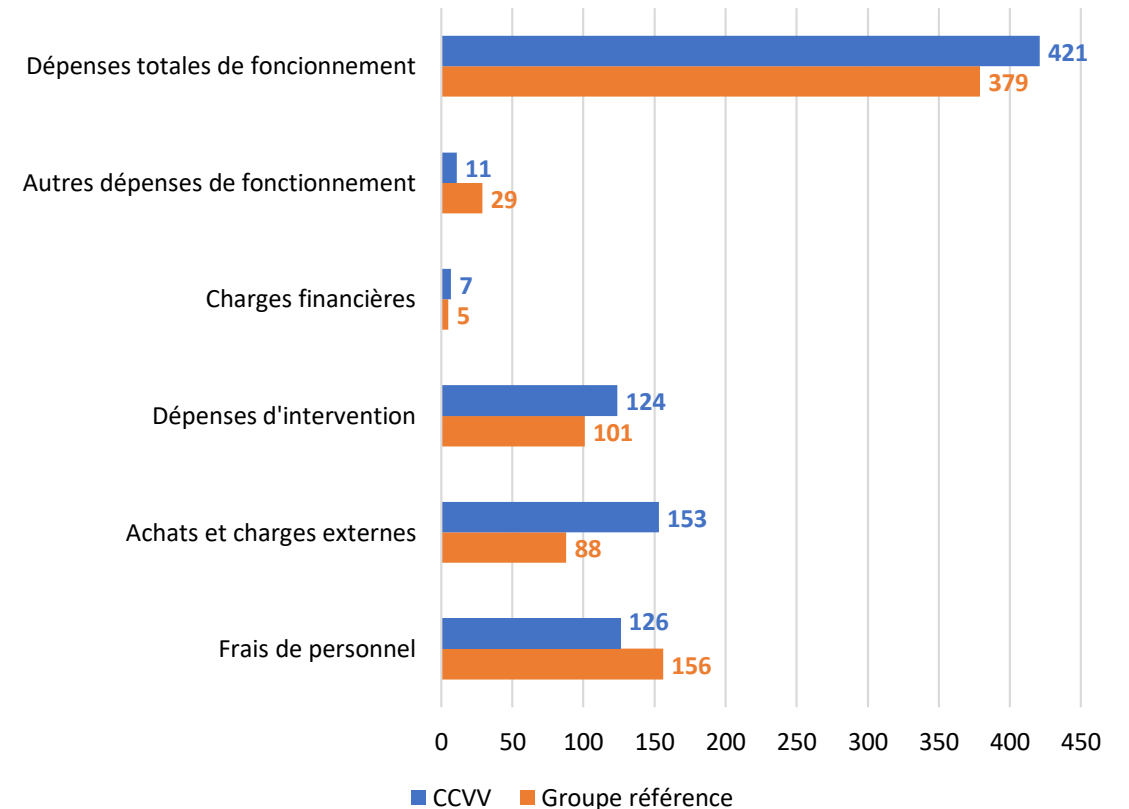
Les dépenses/hab de la CCVV sont supérieures à la moyenne du panel :421€/habitant pour 379€/habitant en 2021

Les frais de personnel de la CCVV sont en dessous du niveau du panel

Les dépenses évoluent de manière saccadée mais restent au dessus des autres EPCI du panel.



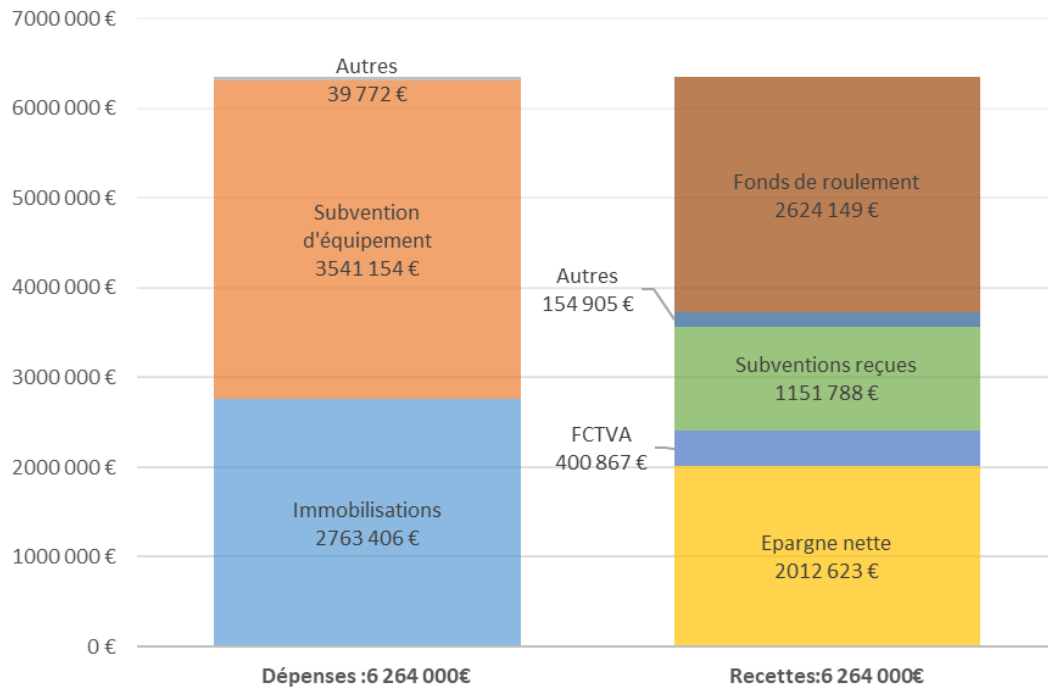
Dépenses de fonctionnement /habitant en 2021





# Les dépenses d'investissement et leur financement

Le financement des dépenses d'investissement réalisées entre 2018 et 2022



Des dépenses financées principalement par le fonds de roulement (41%) et l'épargne nette (32%)

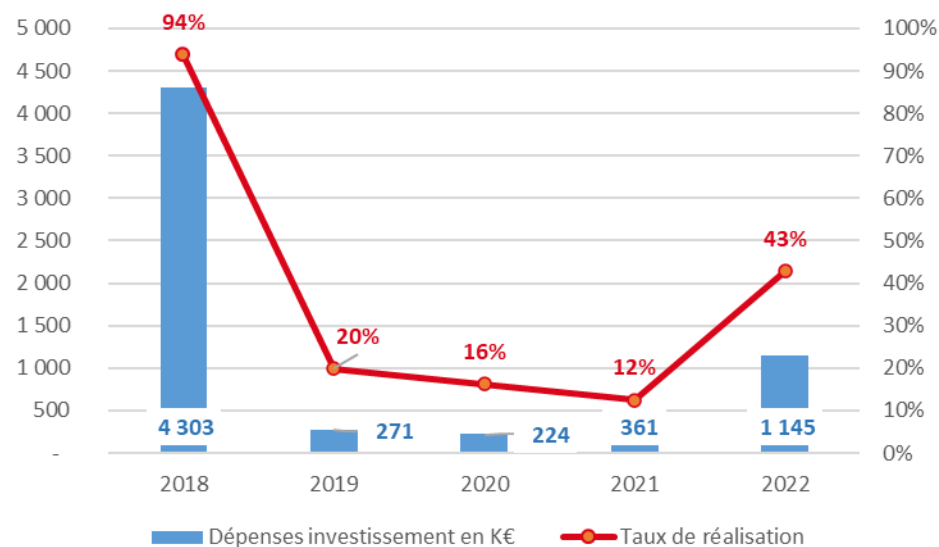
Le fonds de roulement a été mobilisé sans se rapprocher des seuils d'alerte.

	2018	2019	2020	2021	2022	Alerte
Fonds de roulement en jour	19,78	81,28	112,75	88,50	77,40	30 à 45 jours

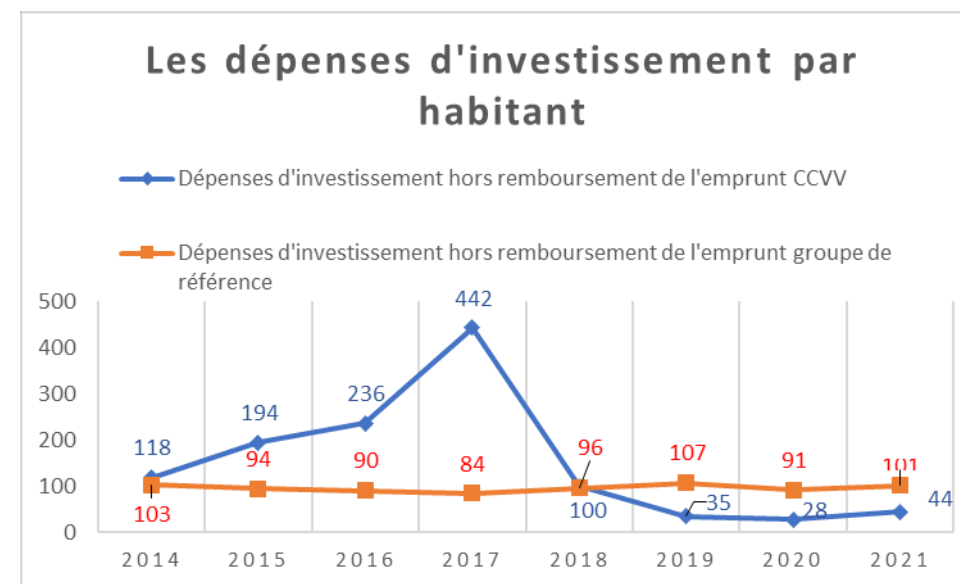
La CCVV n'a pas eu recours à l'emprunt sur la période.

# Des dépenses d'investissement réduites

Un volume d'investissement en baisse et un taux de réalisation des crédits faible



Des dépenses d'investissement par habitant en dessous du panel des EPCI depuis 2018



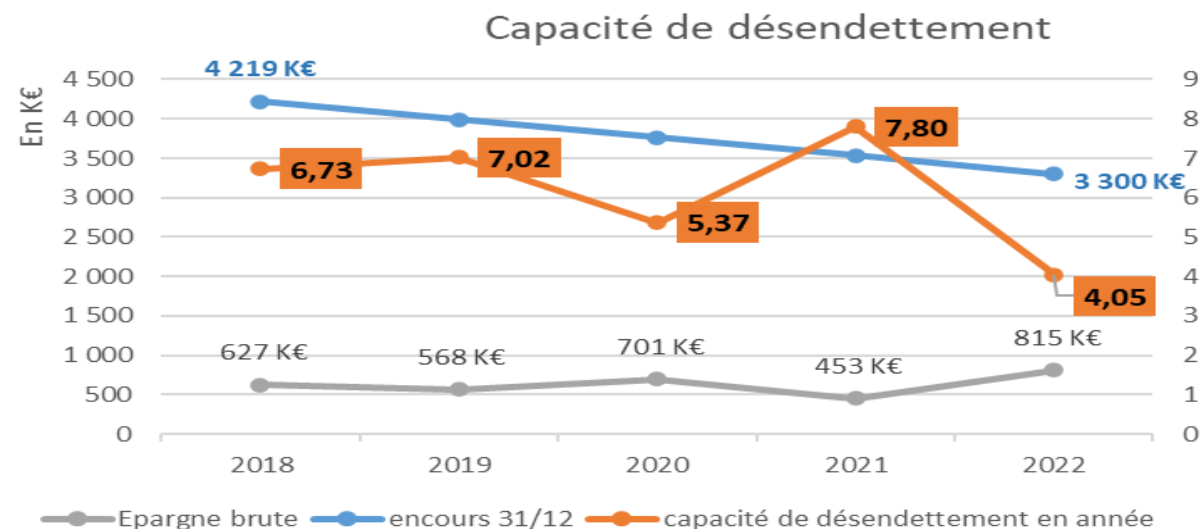
# Des ratios de solvabilité hors des seuils d'alerte

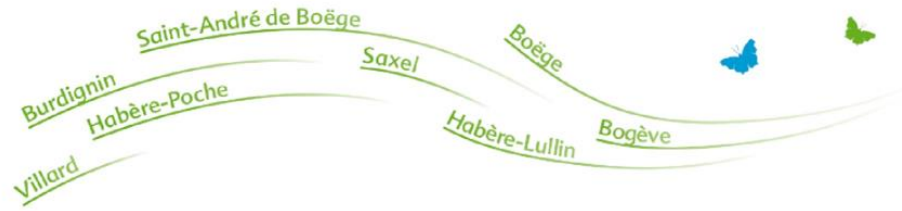
L'absence de recours à l'emprunt sur la période a un impact favorable sur la solvabilité de la CCVV

Un désendettement de 918 000€ de la CCVV soit 22% sur la période 2018/2022.

Une capacité de désendettement qui s'améliore du fait du désendettement et de la hausse de l'épargne brute.

	2018	2019	2020	2021	2022	Seuil d'alerte
Charges de l'annuité (annuité / RRF)	7%	7%	7%	6%	6%	20%
Taux d'endettement (encours / RRF)	1,02 ans	0,95 ans	0,88 ans	0,78 ans	0,68 ans	2 ans
Capacité de désendettement	6,73 ans	7,02 ans	5,37 ans	7,80 ans	4,05 ans	12 ans





# Prospective

# Prospective

## Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 Charges à caractère gé	Taux d'inflation de la loi de Finances				
	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
Dépenses hors énergie	4,30%	3,00%	2,10%	1,80%	1,80%
Energie	15%	10%	2,10%	1,80%	1,80%
Chapitre 012 Frais de personnel	Effet point indice année pleine sur 2023: + 20 500€				
	RIFSEEP:				
	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
	20 000	20 400	20 808	21 224	21 649
	+2% an 2 postes en 2023 :1 agent France Maison+ 1 puéricultrice				
Chapitre 65 Participations et subven	Subventions OT et maison des Brasses revalorisées à partir de 2024:20 000€ pour l'ensemble des 2 bénéficiaires				
	Application des taux d'inflation pour les autres subventions ou participations				
Intégration frais de fonctionnement Espace sportif	30 000€ en 2026 et 40 000€ en 2027				

# Prospective

## Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 Produits des services	+1% /an recettes du centre nautique base 2019				
Chapitre 73 Fiscalité	<b>CFE ,TF,TEOM (inflation +1% hausse bases physiques à partir de 2024)</b>				
	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
	7,10%	4,00%	3,10%	2,80%	2,80%
	(prévision PLF 2023)				
Chapitre 73 Fiscalité	<b>Fraction TVA</b>				
	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
	5,10%	3,00%	2,00%	2,00%	2,00%
	(prévision PLF 2023)				
CVAE remplacée par une fraction TVA					
La fraction TVA remplaçant la CVAE : 110 000€ -Non intégration de la part variable correspondant à la dynamique de la TVA excédentaire qui sera réparti suivant Décret					
IFER/ +1%/an					
Chapitre 74 dotation	Dotation intercommunalité +1% mais progression qui se poursuit avec l'effet plafonnement. A partir de 2026 , +1% seulement. Dotation de pcompensation -1% Compensation école privée rectorat de Grenoble: 49 578€. Montant reconduit chaque année Dotation de compensation TH Gemapi:87 200€/an.Montant reconduit chaque année Application des taux d'inflation pour subvention de la Région				
Chapitre 75: locations	Location 2 appartements à 750€ sur 6 mois en 2023 et 12 mois à partir de 2024 . 3 locations de cabinet à partir de 2024 à 2200€*6 mois et 2200*12 mois à partir de 2025				

# Prospective

Projets : dépenses (TTC)	<i>Total</i>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
ECOLE MATERNELLE VILLARD	3 240 000	1 620 000	1 620 000			
REHABILITATION ECOLE MATERNELLE BOEGE	480 000	240 000	240 000			
REHABILITATION GYMNASE	2 000 000	1 000 000	1 000 000			
ESPACE SPORTIF POLYVALENT	6 600 000	100 000	1 000 000	3 300 000	2 200 000	
REHABILITATION PETITE MAISON 3 CABINETS MEDICAUX	420 000	210 000	210 000			
<b>Total hors enveloppe investissement</b>	<b>12 740 000</b>	<b>3 170 000</b>	<b>4 070 000</b>	<b>3 300 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>0</b>
Enveloppe récurrente dont RAR de 2022 ,en 2023	2 900 000	600 000	100 000	100 000	100 000	2 000 000
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>15 640 000</b>	<b>3 770 000</b>	<b>4 380 000</b>	<b>3 400 000</b>	<b>2 300 000</b>	<b>2 000 000</b>

# Prospective

<b>Projets : subventions attendues</b>	<b>Total</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
ECOLE MATERNELLE VILLARD	1 500 000	750 000	750 000			
CDAS	300 000	150 000	150 000			
DETR	400 000	200 000	200 000			
Participation commune Villard	800 000	400 000	400 000			
REHABILITATION ECOLE MATERNELLE BOEGE	50 000		50 000			
REHABILITATION GYMNASSE	1 276 422	406 504	869 918			
Conseil Départemental		406 504	406 504			
DETR			406 504			
SYANE			56 910			
ESPACE SPORTIF POLYVALENT	3 950 000			1 925 000	2 025 000	
Conseil Départemental				1 925 000	1 925 000	
Fédérations sportives					100 000	
Recettes RAR	300 000	300 000				
<b>Total recettes investissement</b>	<b>7 076 422</b>	<b>1 456 504</b>	<b>1 669 918</b>	<b>1 925 000</b>	<b>2 025 000</b>	<b>0</b>



# Prospective

- FCTVA sur les investissements sauf cabinets médicaux

- Emprunt sur 15 ans:

- Taux 2023: 3,00%
- Taux 2024: 3,5%

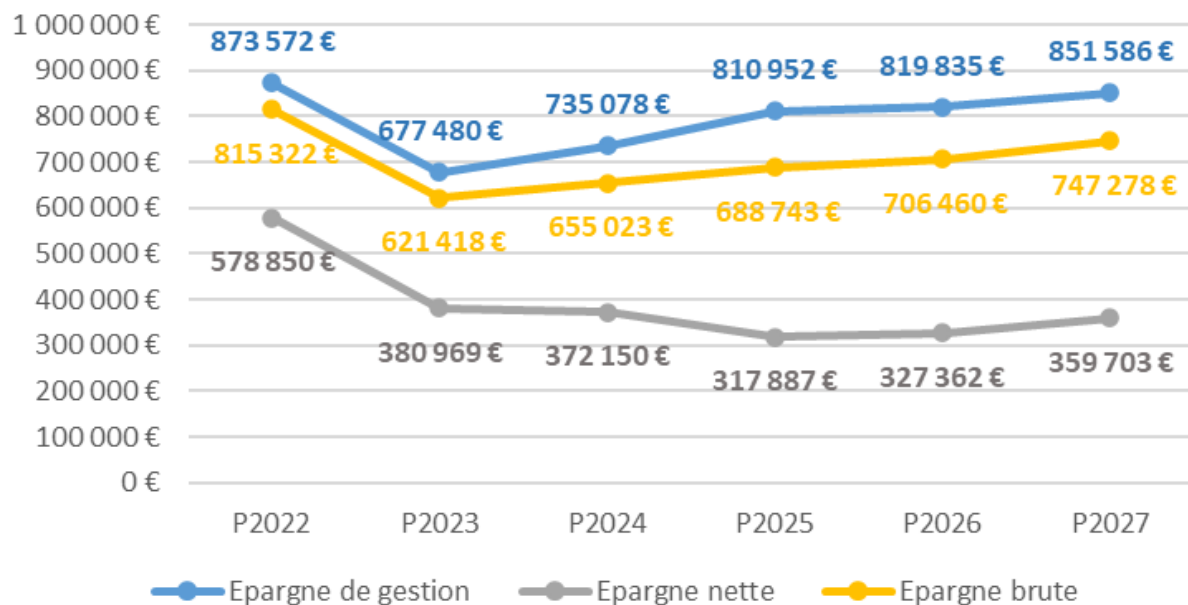
Taux à partir de 2024: 4,00%

	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
<b>Emprunt appelé</b>	800 000	1 500 000	600 000	-	1 000 000	<b>3 900 000</b>

- **Attention: la prospective repose sur un montant de subvention soutenu qui reste à confirmer par des notifications.**

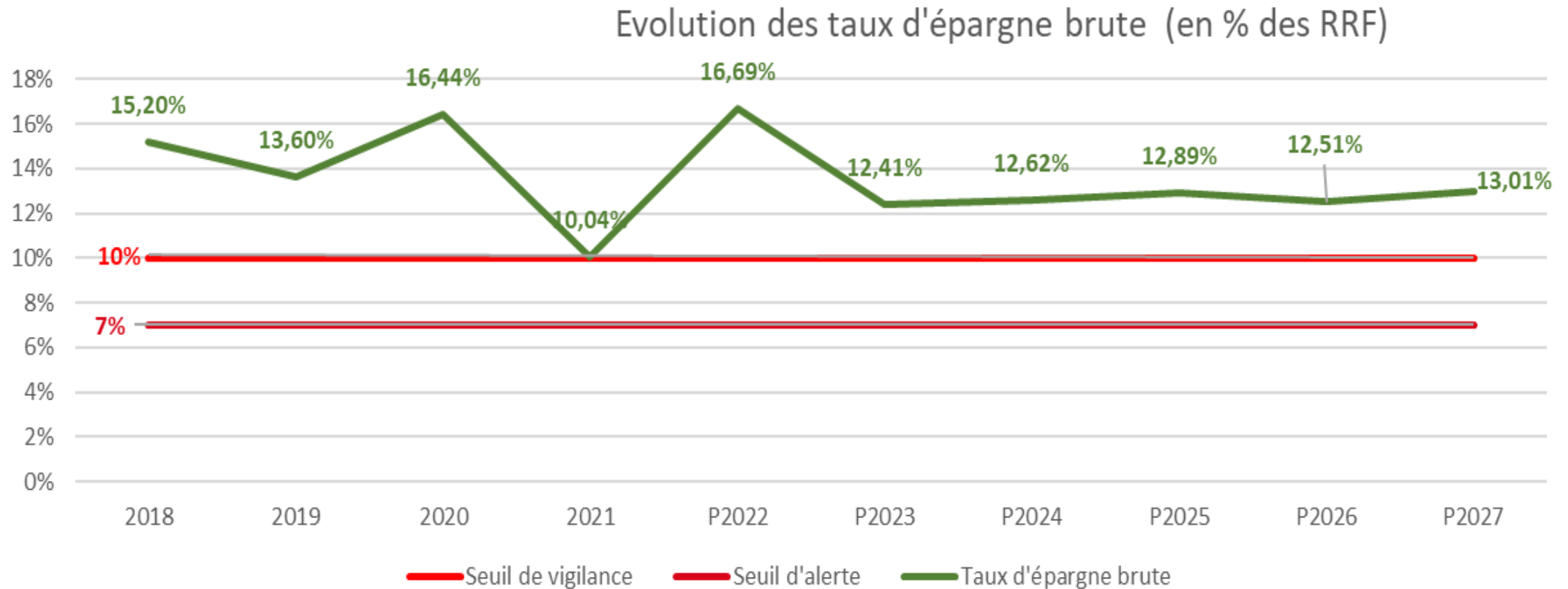
# L'évolution des épargnes

L'évolution des épargnes



- En 2023, baisse des épargnes du fait des tensions sur l'inflation.
- L'épargne de gestion progresse de +5,88%/an en moyenne sur la période 2023 à 2027, de même que l'épargne brute +4,72%/an.
- L'épargne nette diminue du fait du recours à l'emprunt impactant le montant des échéances: -1,42%.

# Le taux d'épargne brute reste en dehors de la zone d'alerte



# La capacité de désendettement se dégrade mais reste hors du seuil d'alerte

